



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

29 novembre 2020

Contact presse :

Claire Avelle

07 66 42 72 33

**c.avelle@afc-
france.org**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

Messes à plus de 30 personnes : la détermination des AFC a porté ses fruits

Aujourd'hui, dimanche 29 novembre, le Conseil d'Etat, a entendu les requêtes portées par plusieurs associations et a enjoint le « Premier ministre de modifier, dans un délai de trois jours à compter de la notification de la présente ordonnance, en application de l'article L. 3131-15 du code de la santé publique, les dispositions du I de l'article 47 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, en prenant les mesures strictement proportionnées d'encadrement des rassemblements et réunions dans les établissements de culte. ».

Cette mesure apparaissait comme incohérente, inapplicable et méprisante à l'égard des religions alors que les transports, entre autres, accueillent du public sans limite de densité.

La détermination des Associations Familiales Catholiques - qui étaient représentées à l'audience, aux côtés d'autres associations, notamment le CPDH - a porté ses fruits.

Pour les Associations Familiales Catholiques, il s'agit d'une mesure de paix sociale. Elles se réjouissent que tous les fidèles puissent de nouveau assister à leur culte.